

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Etaient présents : Marianne JOLY, Serge GREGOIRE, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Michel PICARD, Olivier BALDUCCI, Antoine MENUEL, Prescillia DE MEIRA, David BOUFOUS, Ana RODRIGUÈS

Étaient absents représentés : Francis CUROT par Olivier BALDUCCI, Christophe GRAUL par Philippe CAIN et Maria MÉLINE par Ana RODRIGUÈS

Étaient absents : Bernadette GEOFFRAY et Estelle DRONNIER

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur David BOUFOUS est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la réunion du Conseil Municipal est enregistrée.

Le compte rendu du 12 avril 2022 est approuvé.

2022-024 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

ADOpte la proposition du Maire, rappelée ci-dessous, qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- ⇒ Publication sur papier des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, en application du 2° du IV de l'article L. 2131-1 du CGCT. Ces actes seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.
-

2022-025 : DENOMINATION DE L'ECOLE DE PARS-LES-ROMILLY

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

DECIDE de nommer l'école maternelle et primaire sise 82 rue Nationale 10100 PARS LES ROMILLY comme suit : l'école des petits Pariens.

2022-026 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR GRDF - ANNEE 2022

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2022 due par GRDF à 288 euros.

CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes dues par GRDF et d'émettre le titre de recette 2022 correspondant. Les titres seront transmis à l'adresse suivante :

GRDF
Délégation Economie Concessionnaire
10 Viaduc Kennedy BP 50358
54007 Nancy

2022-027 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE (MOBILIER SALLES COMMUNALES + TRAVAUX EGLISE)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

DECIDE de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine en vue de participer au financement de différents travaux ou acquisitions de la commune de Pars-lès-Romilly à hauteur de 10 183,77 € et dont la liste est énumérée ci-dessous :

	Montant du fonds de concours sollicité par projet :
Acquisition de mobilier pour la Salle Polyvalente et l'Espace des Tilleuls	7 839,00 €
Eglise : remplacement de l'horloge de commande de la cloche et enlèvement des fientes de pigeons	2 344,77 €

PRECISE que la présente demande de fonds de concours porte sur l'enveloppe attribuée pour la période 2021/2031 ;

DIT qu'un dossier de présentation sera déposé pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de fonds de concours ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

2022-028 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS MERIDIEN : RESTAURATION SCOLAIRE ET SURVEILLANCE DE COUR

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

APPROUVE le règlement intérieur du temps méridien concernant la restauration scolaire et la surveillance de cour ci-annexé et **PRECISE** que ce dernier entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2022 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit règlement.

2022-029 : MODIFICATION DU DELAI DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA VENTE DES TERRAINS DU LIEUDIT « LES DOLINES »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

DECIDE d'accorder un délai de 3 ans pour achever la construction au sens fiscal du terme suite à l'acquisition du terrain à bâtir suivant acte régularisé par devant Notaire ;

Le surplus de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022 reste applicable en toutes ses autres dispositions.

2022-030 TRAVAUX A L'EGLISE : AUTORISATION DE REALISER UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE SUITE AUX DESORDRES CONSTATES DANS LES COMBLES

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

AUTORISE LE MAIRE à réaliser les diagnostics nécessaires pour recueillir un avis technique sur les travaux à entreprendre (charpente, plancher et maçonnerie).

AUTORISE LE MAIRE à engager financièrement l'étude qui sera réalisée par un bureau de contrôle agréé et validé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube.

SOLLICITE l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube sur les travaux à réaliser avant toute demande de devis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Retrait de l'eau embouteillée mise à disposition dans le local aux dates affichées :

Il est rappelé que la distribution s'opère si la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/l.

Dans le cas où la prochaine analyse est en dessous du seuil de potabilité, il n'y aura pas de retrait d'eau embouteillée (sous réserve que les résultats interviennent suffisamment tôt avant la date prévue). Les personnes seront prévenues par affichage en mairie et sur la porte du local. Un message sera également diffusé sur l'application de PanneauPocket.

S'agissant des conditions de retrait, il est rappelé que seules les personnes inscrites en mairie peuvent retirer leur eau embouteillée. Les personnes doivent se servir elles-mêmes dans le local. Aucun retrait par une tierce personne ne sera autorisé. Les personnes en situation de fragilité importante et de handicap seront livrées par les agents communaux.

Deux élus seront présents : un pour superviser et un pour tenir le registre de signature.

- 14 juillet :

La Commission VIE LOCALE - INITIATIVES -VIE ASSOCIATIVE - ECONOMIE LOCALE s'est réunie le 27 avril dernier, en présence des Présidents d'associations, pour élaborer conjointement le calendrier des animations 2022.

Outre la traditionnelle brocante de septembre organisée par la Société de Chasse, aucune association n'a souhaité organiser de nouvelles manifestations.

Pour le 14 juillet, le Conseil Municipal a tout de même souhaité rassembler la population. Un plateau repas sera servi à partir de 12h00 dans la salle des fêtes, avec l'aide du Club Diamant 3. L'apéritif sera offert par la municipalité. Les bulletins d'inscriptions ont été distribués ; une réponse est attendue pour le 4 juillet au plus tard.

Malheureusement, par faute de moyens humains, aucune activité ne sera organisée à la suite du repas par la commune. Les salles municipales (salle polyvalente et salles des associations) seront toutefois mises à disposition pour celles et ceux qui souhaiteraient se réunir l'après-midi autour de jeux de cartes ou jeux de société.

Une soirée « Beaujolais » sera organisée le 17 novembre par la municipalité en lien avec le club Diamant 3.

- Informations sur l'intercommunalité (CCPRS) :

Elargissement de la zone d'éligibilité des aides des TPE et PME :

Serge GREGOIRE indique que le périmètre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier destiné aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ancrées sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) a été modifié.

Aide octroyée pour l'acquisition d'un vélo électrique :

Dans le cadre du projet « aide à la mobilité », le Conseil Communautaire a décidé le 20 juin dernier d'octroyer une indemnité de 100 € par an et par foyer pour toute acquisition d'un vélo à assistance électrique dans un commerce implanté sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette subvention n'est liée à aucune condition de ressource et vient en complément de celle de la Région qui est de 200 euros.

- Distribution du bulletin communal : pour le 02/07/2022

- Commission d'action sociale : Le traditionnel repas des aînés du 11 novembre sera réactivé. Le repas est réservé aux 65 ans et plus. Le colis est proposé à partir de 70 ans.

- David BOUFIOUS propose de faire des économies sur l'éclairage public compte tenu du coût de l'électricité, à l'instar d'autres communes qui réduisent leurs heures d'éclairage de nuit.

Il est rappelé que l'éclairage public sera prochainement entièrement équipé en ampoules LED et qu'une économie d'énergie pourra donc être constatée. La question des heures d'éclairage de nuit pourra être évoquée après l'installation des LED.

- Olivier BALDUCCI demande si la brocante aura lieu cette année.

La Société de Chasse reprogramme sa traditionnelle brocante le 4 septembre prochain (sous réserve des conditions sanitaires qui seront appliquées après l'été). La buvette et la restauration seront tenues par une autre association communale. Les bulletins d'inscription seront distribués courant juillet.

La séance est levée à 21h20.



Le Maire,
Marianne JOLY